

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 29 juin 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WOOLLIAMS—DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES RELATIVE AUX LIVRAISONS DE BLÉ

• (2.40 p.m.)

M. Eldon M. Woolliams (Bow River): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'en ai donné préavis le 28 juin. J'aurais pu la soulever hier mais je ne l'ai pas fait. Après que la Chambre en aura été saisie, elle comprendra pour quelle raison j'ai agi ainsi. Je l'ai posée à la suite d'une longue réponse concernant la question de privilège du ministre des Finances (M. Sharp), alors qu'il s'exprime ainsi qu'il suit, à la page 6871 du hansard du 27 juin:

Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. A mon sens, la déclaration non rectifiée du député pourrait nuire à nos intérêts commerciaux. Je n'ai jamais fait la déclaration qu'il m'attribue; je la nie donc.

Il faisait allusion à une question que je lui avais posée le 27 juin, à savoir:

Puis-je alors poser une question au ministre des Finances? Vu la déclaration du ministre du Commerce et la déclaration voulant que la grève ait causé un dommage irréparable, le ministre peut-il nous dire quelle est la situation?

D'après moi, la réponse donnée par le ministre en guise de question de privilège peut porter atteinte à mon intégrité quant à la façon dont j'ai rapporté les faits et met effectivement en doute les faits réels. A propos de la grève et de ses répercussions sur les livraisons à la Russie de céréales de l'Ouest canadien, j'ai posé la question suivante, comme en fait foi la page 6053 du hansard du 7 juin 1966:

Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu la déclaration du ministre du Travail, j'aimerais demander maintenant au ministre des Finances quel effet a cette longue grève sur l'exécution des contrats de vente de blé que la Commission du blé a conclus avec d'autres nations.

Le ministre des Finances a répondu:

Monsieur l'Orateur, cette grève a un effet très grave.

J'ai dit ensuite:

Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Par «effet très grave», le ministre peut-il dire que nous perdrons des ventes relativement aux accords sur le blé que la Commission a conclus avec les pays qui achètent de nos céréales?

Le ministre des Finances a répondu:

Je ne sais si cela se produira en fait. A mon avis, ce n'est pas inéluctable. Tout ce que je dis, c'est que cette grève a des conséquences très graves sur la livraison des céréales...

Je voudrais m'arrêter ici. «Des conséquences très graves sur la livraison des céréales». Je crois qu'il voulait parler de la livraison des céréales visées par les contrats passés avec la Russie alors qu'il y avait 23 bateaux qui attendaient d'être chargés. Il a poursuivi:

...que la Commission du blé a déjà vendues, et que le différend commence à ralentir le mouvement des céréales dans le pays même, ce qui rend plus difficile pour la Commission l'égalisation de ses contingents.

A cet égard, je voudrais dire que la Commission du blé relève du ministre des Finances et j'aurais cru qu'il approuvait les déclarations du chef de cette commission, M. McNamara, car, autrement, il lui aurait déjà précisé sa position, il me semble. J'aimerais citer un extrait des *Procès-verbaux* et témoignages du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural en date du 7 juin 1966, à la page 381. Comparaisant devant le comité, M. McNamara a dit:

En fait, jusqu'à il y a quelques semaines, nous étions bien en avance sur notre calendrier. Bien entendu, ils sont maintenant très mécontents parce qu'ils ont 23 navires qui attendent du blé et qu'il coûte cher d'en affréter sans pouvoir obtenir de livraison. Les Russes sont donc actuellement très mécontents et je les comprends vu que, comme j'ai essayé de l'expliquer plus tôt, c'est à cette période qu'ils ont besoin de blé importé. Avec leurs nouvelles récoltes qui s'en viennent, ils ne dépendront pas tant du blé importé. Je n'ai aucun doute que le présent retard du Canada à remplir ses engagements aura pour lui de graves conséquences. Notre expérience de l'an dernier à Vancouver révèle que nous ne nous sommes pas encore remis des effets des grèves qui y ont sévi et qui ont retardé nos expéditions. En effet, nombre d'acheteurs qui venaient d'ordinaire à Vancouver avec confiance hésitent maintenant à le faire et posent une foule de questions avant de prendre des engagements visant des expéditions de cette ville. Nous savons aussi que les armateurs exigent maintenant des taux plus élevés qu'auparavant pour le transport à partir de Vancouver et que, par conséquent, le blé expédié de cette ville est plus cher et pas aussi attrayant...

M. l'Orateur: A l'ordre. Est-il nécessaire que l'honorable député mette tout ce temps à poser sa question de privilège? Il ferait mieux d'en venir au fait.